



La **défense** est l'ensemble des actions ayant pour but d'assurer la sécurité d'un territoire, ainsi que la population qui l'occupe.

1. Les trois-quatre services

Le **service militaire** (1798) était obligatoire pour les garçons à partir de 18 ans. Il a été suspendu en 1997. Aujourd'hui, garçons et filles ont un **parcours citoyen**, dont les 3 étapes sont :

- Vers 15 ans, l'enseignement de la défense nationale à l'école en classe de 3^{ème}.
- A 16 ans, le recensement à la mairie. L'attestation de recensement est obligatoire pour s'inscrire au CAP, BEP, Bac, permis de conduire) et inscrit automatiquement sur les listes électorales.
- A 18 ans, la Journée Défense et Citoyenneté dans une caserne : présentation des métiers de la défense, initiation au secourisme, test de détection des difficultés de lecture.

Le **service militaire volontaire** (SMV) permet aux jeunes en difficulté de 18 à 25 ans un parcours d'insertion vers l'emploi, de 6 à 12 mois, au sein d'unités militaires spécifiques.

- Formation à la vie en collectivité dans un cadre militaire (tenue, caserne, règles du « vivre ensemble », gestes de premier secours, missions d'intérêt public, entraînement physique)
- Formation professionnelle (remise à niveau, stages certifiés, permis de conduire).

Le **service civique** est un engagement volontaire pour les jeunes entre 16 et 25 ans, de 6 à 12 mois. Il consiste à travailler dans une association, collectivité territoriale (mairie, département...) ou établissement public (lycée, collège...). Rémunération, pas de diplômes nécessaires, savoir-être et motivation.

Depuis 2019 : le **SNU Service National Universel**, pour les jeunes français de 15 à 17 ans : expérience de vie collective, se rendre utile aux autres, développer sa culture de l'engagement. 3 étapes : 1 séjour de 2 semaines, 1 mission d'intérêt général de 84 heures, 1 engagement de 3 mois à 1 an.

2. Sécurité civile et Défense

La **sécurité civile** : c'est la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques de toute nature (accidents, sinistres, catastrophes) : sapeurs-pompiers, militaires, pilotes, démineurs. Le plan ORSEC (Organisation de Réponse de Sécurité Civile) est dirigé par le préfet qui coordonne tous les acteurs et est déclenché lorsqu'un événement grave dépasse les capacités ou le territoire d'une commune. Appel aux secours : Le 112 est gratuit, prioritaire sur les autres appels (~~forfait, code, SIM~~)

Comment s'organise la Défense ?

L'organisation de la Défense est démocratique : des hommes politiques élus par les citoyens décident.

- le Président est le chef des armées,
- le Parlement vote le budget de l'armée et décide ou non d'engager l'armée dans un conflit.

Les armées appliquent ensuite les décisions. L'armée française est composée de 4 éléments : l'armée de Terre, l'armée de l'air, la marine nationale, la gendarmerie nationale. L'armée française est une armée de métier (composée de professionnels). Elle participe aussi à des missions de maintien de la paix et à des missions humanitaires dans le cadre de l'ONU (OPEX - opérations extérieures).

La **Défense globale** unit la Défense + la Sécurité civile + la police pour assurer la défense :

- économique contre les trafics de drogue, de prostitution, de contrefaçon
- civile : protéger la population contre les risques naturels, technologiques
- militaire : dissuader (force nucléaire – échelle mondiale, Plan Vigipirate – échelle nationale)